



Séparation avec maison et enfant en commun

Par **sonia**, le **11/08/2011** à **17:03**

Bonjour,

je me sépare de mon compagnon et l'on a une maison que l'on a achetée l'année dernière ainsi qu'un enfant de 5 mois.

je désirerais savoir quels sont mes droits et les démarches à effectuer au sujet de la maison et de la garde de notre fils.

il désirerais garder la maison mais s'il la garde puis-je récupérer ce que j'ai investi dans le crédit ou est ce que je suis obligée de vendre la maison pour cela.

et au sujet de la garde de mon fils suis-je obligée de prendre un avocat pour statuer de la garde ou est ce que je peux saisir le juge des affaires familiales directement.

je vous remercie d'essayer de me répondre rapidement si cela vous est possible.

Par **cocotte1003**, le **11/08/2011** à **18:12**

Bonjour, pour la garde de votre fils, il faut saisir le JAF soit seule en déposant votre demande au tribunal du lieu de résidence de l'enfant, soit en prenant un avocat. Le juge fixera le droit de garde, de visite, la pension alimentaire, les frais de trajets.... Le mieux serait de vous mettre d'accord entre adultes et de proposer un accord amiable signé par vous 2 afin que le juge l'entérine. Pour la maison, soit votre ami a la possibilité de vous racheter votre part, soit il faudra vendre. Pensez à vérifier le ou les noms de l'emprunteur car séparation ne veut pas dire désolidarisation du crédit, cordialement

Par **sonia**, le **11/08/2011** à **18:16**

merci pour votre réponse ca m'aide beaucoup
bonne journée